



Agence qualité  
construction

Association Loi 1901  
d'intérêt général

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

NOVEMBRE 2023

Rénover en zone inondable

# Quelles pratiques pour améliorer la résilience des bâtiments ?

En partenariat avec :



L'agence qualité construction (AQC) publie une nouvelle plaquette ***Rénover en zone inondable : les bonnes pratiques*** réalisée en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et le Centre européen de prévention du risque inondation (Cepri).

Elle identifie les points de vigilance lors de travaux de rénovation en zone inondable, notamment en maison individuelle, pour améliorer la sécurité des personnes, diminuer les dommages et favoriser un rapide retour à la normale après l'inondation.

Destinée aux professionnels de la construction (entrepreneurs, artisans, maîtres d'œuvre, architectes, constructeurs de maison individuelles...), cette plaquette s'inscrit dans un ensemble de publications sur le **risque inondation**. Elle est téléchargeable gratuitement sur le [site Internet de l'AQC](#).

## Des conseils pratiques

En France, **l'inondation est le premier risque naturel majeur par l'importance des dommages et le nombre de communes concernés**. Les trente dernières années, trois quarts des communes ont été affectées au moins une fois par un arrêté de catastrophe naturelle. L'inondation peut provenir d'un débordement de rivières, d'une submersion marine, du débordement des eaux souterraines ou du ruissellement local lors d'une pluie intense et localisée.

Avant toute chose, il est essentiel de connaître l'exposition du bâtiment aux différents aléas naturels, dont l'inondation, sur le site [georisques.gouv.fr](https://georisques.gouv.fr), auprès de sa mairie via les documents d'information et de communication sur les risques majeurs (DICRIM) et en consultant le voisinage.

La plaquette décrit les divers types d'inondation, les points de vigilance et les principaux éléments de diagnostic avant rénovation : zone refuge, aérations basses en murs extérieurs, système d'ouverture des fenêtres manuel ou électrique...

Un tableau synthétique présente ensuite les bonnes pratiques à adopter sur chaque élément d'ouvrage pour limiter le risque inondation :

- adapter l'accès et les issues de la zone refuge située en partie haute ;
- remonter toutes les installations techniques sensibles à l'inondation, préférer des chaudières murales ;
- prévoir un clapet anti-retour sur les canalisations d'évacuations ;
- protéger toutes les ouvertures si les hauteurs et durées d'inondation restent supportables mécaniquement : grilles ou batardeaux sur les portes-fenêtres, capot sur chaque orifice de ventilation bas... ;
- choisir des matériaux d'isolation et de parement hydrophobes en parties exposées du bâtiment, etc.



## Une boîte à outils pour les professionnels

Cette plaquette s'inscrit dans un ensemble de publications de l'AQC formant une boîte à outils pour faire les bons choix concernant les risques liés à l'inondation.

- **Pour les professionnels :**
  - le guide *Réduire la vulnérabilité des bâtiments* ;
  - la plaquette révisée en 2023 *Constructions en zones inondables – Conception et adaptation au site* ;
  - une vidéo *Comment mettre en œuvre un diagnostic inondation ?*
  - une vidéo *Rénover en zone inondable : Pourquoi ? Comment ?*
- **Pour les particuliers,** la plaquette *Je prends en compte les risques du terrain*.



Le kit communication est disponible [ICI](#).

Merci d'indiquer obligatoirement le crédit suivant : ©AQC.

### Informations complémentaires – Demande de la publication – Demande d'interview :

Contact Presse AQC :

**Virginie MERLIN**

Tél. : 06 98 71 00 30 – E-mail : [v.merlin@qualiteconstruction.com](mailto:v.merlin@qualiteconstruction.com)

## L'Agence qualité construction (AQC)

L'[Agence qualité construction](#) (AQC) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction. Lieu de travail et d'échanges de 53 organismes membres qui se mobilisent autour de la qualité de la construction, l'AQC dispose de trois Commissions spécialisées : la Commission Observation, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) et la Commission Prévention Construction (CPC).

Au cœur de son action et pour la guider, l'AQC dispose de plusieurs bases de données répondant à des objectifs ciblés : connaissance des pathologies récurrentes dans les constructions, anticipation des sinistres sériels, évaluation des potentialités de sinistres liées aux évolutions performanciennes, identification des pathologies potentielles liées à de nouveaux modes constructifs ou à des évolutions réglementaires ou normatives.

Partant de cette observation à l'échelle nationale, toutes les actions de l'AQC et les nombreux outils qu'elle élabore ont pour fonction d'aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes et de participer aux progrès collectifs du monde du bâtiment.

### Les réseaux sociaux de l'AQC :

Facebook : [Agence Qualité Construction](#)

X : [@AQC\\_FR](#)

Instagram : [@Apprendre par l'image](#)

YouTube : [AQC TV](#)

LinkedIn : [Agence Qualité Construction](#)

## Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Le [ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires](#) est chargé d'assurer et d'accélérer la transition écologique du pays. Pour y parvenir, il accompagne le développement de la mobilité et des villes durables, il améliore l'efficacité énergétique, l'étalement urbain aux côtés des collectivités et encourage l'économie circulaire. Il porte les politiques relatives à la préservation des ressources en eau, à la qualité de l'air, à la protection de la biodiversité. Il prévient les risques et accompagne les territoires dans l'adaptation au changement climatique.

## Le Centre européen de prévention du risque inondation (Cepri)

Le [Centre européen de prévention et de gestion des risques d'inondation](#) est une association de collectivités territoriales, qui accompagne ses membres pour réduire les conséquences des inondations sur leur territoire. Depuis sa création en 2006, il évalue la vulnérabilité des différents enjeux présents dans les territoires : habitat, réseaux publics, entreprises, agriculture, milieux naturels, et accompagne ses membres pour élaborer des stratégies de réduction du risque adaptées à chaque territoire et pour les décliner en plan d'action.

Le Cepri a publié plusieurs [guides méthodologiques et de rapports](#). Il apporte son expertise aux collectivités et leurs associations nationales dans les relations avec l'État, en particulier pour décliner de manière opérationnelle la Directive européenne inondation.